d. MAHON	四 //	Le 01/02/1984 830982200343	6. A MONTAUBAN	DE TARN ET GARONNE	The signature of intrinsic		4. Domicile: MONTAUBAN (82)	MONTPELLIER (34)		2 Prénoms JEAN - YVES	1, Nom: GOMILA
	Véhicules de la catégorie (A1, A2, A3, A4, B) spécialement aménagés.	Venicules des catégories B ou F (B) attelés d'une R (1) dout le rotal des PTAC (1) est supérieur au PV (1) du VT (5) ou que le rotal des PTAC (1) de la R (3) et du VT (5) excède 3500 kg. — véhicules de la catégorie D attelés d'une R (3) dont le priAC (1) excède 750 kg.	Véhicules de transport de personnes comportant plus de 9 personnes :	- Váhicules isolás d'un PTAC (1) supérieur à 19 000 kg: 1 — ensembles de véhicules ou véhicules articulés d'un PTRA (4) — supérieur à 12 500 kg.	Véhicules isolés d'un PTAC (1) supérieur à 3:500 kg en excédant pas 19:000 kg; ensembles de véhicules ou véhicules articulés d'un PTAC (2) sup. à 3:500 kg et n'excédant pas 12:500 kg de PTRA (2)	B EXA & 3 0.9 8 2 20 00 3 4 3 4 10 7 1 4 8 4 8 4 9 pas 3 500 kg.	# 1 Tricycles et quadricycles à moteur.	3 Motoayclettes de plus de 400 cm ³ .	2 Motocyclettes n'excédant pas 400 cm³ et dont la vitesse par construction peut dépasser 75 km/h.	Motocyclottes n'excédant pas 80 cm³ et dont la vitesse est limitée à 75 km/h par construction.	CATÉGORIES DE VÉHICULES POUR LESQUELS LE PERMIS EST VALABLE
	a ble jusqu'au	Valiable jusqu'au	Valable jusqu'au	Valuable jusqu'au	Valable jusqu'au	PERMAN Republique Française	PERMAN Protecture de l'arr et Geronne	mable jusqu'au	able jusqu'au	able jusqu'au	PERMIS DÉLIVRÉ A TITRE SCEAU OU CACHET TEMPORAIRE PERMANENT DE L'AUTORITÉ

		LeValable jusqu'au
		Walable jusqu'au
		Lo
PERWIS DE CONDUIRE	ENTIONS ADDITIONNELLES ÉVENTUELLES	Le Valable jusqu'au
		Valable jusqu'au
TAXE PAYEE SUR ÉTAT :		Valable jusqu'au
AUTO COMPONING TO THE PARTY OF		Valable jusqu'au
		CACHET DE
PEPUBLIQUE FRANÇAISE	CONDITIONS RESTRICTIVES D'USALE	VALIDATIONS PÉRIODIQUES GROUPE GROUPE